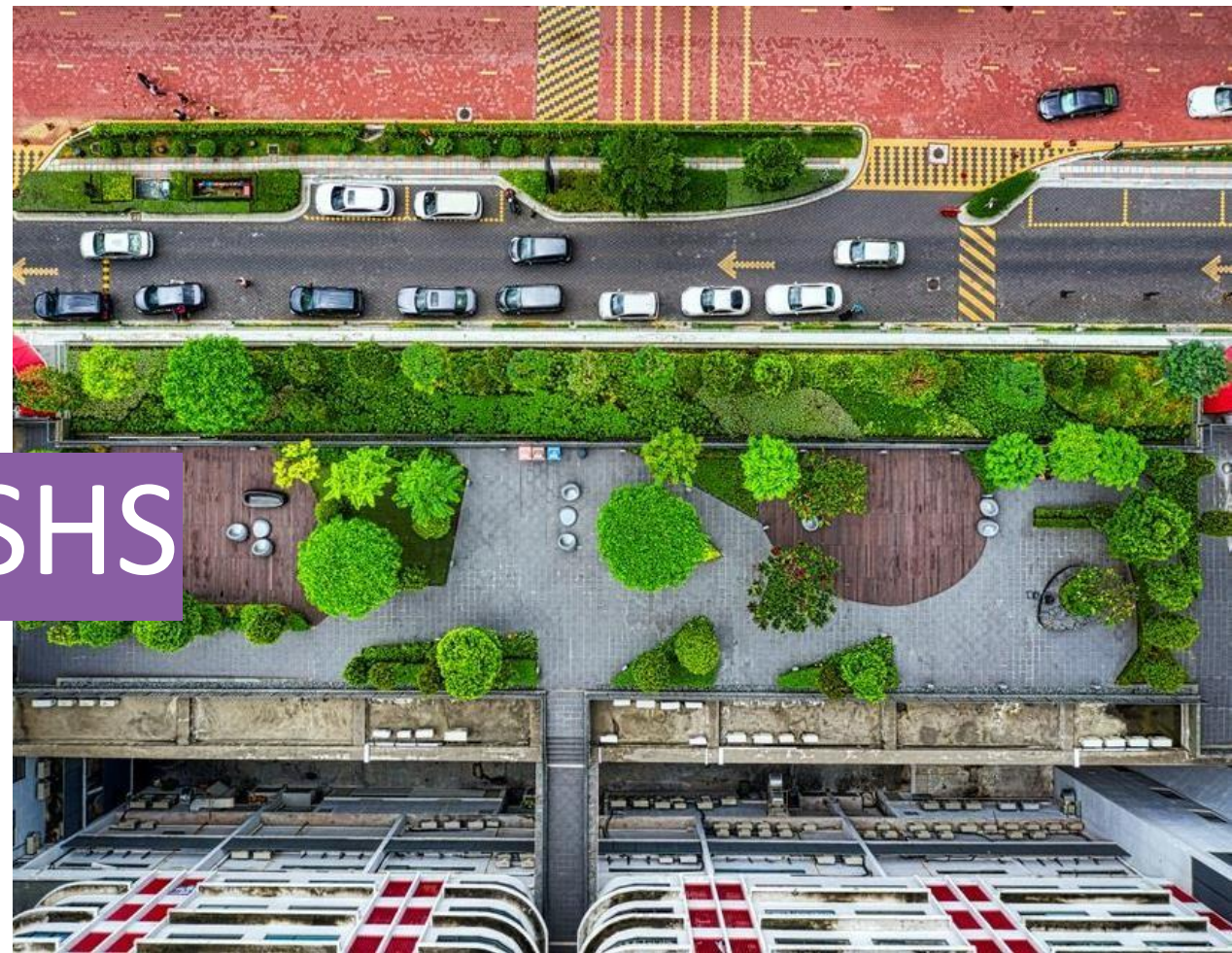


Déploiement du dispositif TEDS en SHS

**Dernière mise à jour :
2 Septembre 2025**

**Stéphane DI BIASIO
Cécile REDONDO**



Transition Écologique pour un Développement Sostenable (TEDS)

Déploiement du dispositif TEDS en SHS

1. La certification TEDS

Obligatoire pour tous les étudiants de licence (à la rentrée 2025), après une phase d'expérimentation et de lancement du dispositif en 2024-2025 en SHS

a. Obtention de 6 crédits

- À l'UJM, l'obtention de la certification TEDS est conditionnée à l'obtention de **6 crédits par étudiant**, via 2 éléments :
- le **suivi du parcours Moodle TEDS** sur les 3 années de licence : **2 crédits** (voir ci-après) ;
 - la **validation de 2 UEOS (inclues dans l'offre de formation SHS)** : **2 +2 crédits** (voir contenu et modalités ci-après).

b. Inscription au parcours TEDS

À l'issue de l'inscription pédagogique pour l'année universitaire en cours, tous les étudiants de L1 reçoivent en septembre-octobre un courriel les invitant à initier (en complète autonomie) **leur parcours TEDS** dans un **espace Moodle dédié** <https://mood.univ-st-etienne.fr/course/view.php?id=5959> auquel ils sont d'office inscrits.

2. Le parcours Moodle TEDS 1/2

Le **parcours Moodle TEDS** est un parcours progressif qui doit être débuté **en L1** et qui s'étend **sur les 3 années de la licence**.
Il comprend :

a. Un module de présentation de la certification TEDS (objectifs, contenus, tâches à réaliser) (1h de temps environ) avec :

- Une rubrique intitulée «**Avant de commencer**» avec des informations dont il faut prendre connaissance avant de se lancer dans le dispositif ;
- Un **sondage** qui interroge les pratiques étudiantes ;
- Une rubrique «**Pour bien commencer**» avec 4 vidéos à visionner.

b. Trois tests (1 par an) :

- Un test de **positionnement** en L1 ;
- Un test **intermédiaire/blanc** en L2 ;
- Un test **final/de certification** en L3.

Ces 3 tests interrogent chacun **les 4 thématiques suivantes** : le changement climatique, la biodiversité, les ressources et énergies, la responsabilité sociétale des entreprises.

2. Le parcours Moodle TEDS 2/2

c. La participation à une activité/événement de sensibilisation TEDS au cours des 3 années de licence

- Atelier du type *Fresque du climat* ou atelier *2Tonnes* (atelier de sensibilisation au changement climatique, orienté vers les solutions possibles à différentes échelles)
- Atelier ou conférence pendant le *Printemps du développement durable (PDD)* organisé par l'UJM pendant 3 semaines au mois de mars-avril **sur tous les campus** avec une quarantaine de stands, jeux, animations, projections, expositions, challenges, cafés découverte (BU) etc.
 - ✓ À l'issue de l'activité, les animateurs ou les responsables de l'atelier présentent **un QR-code à scanner** aux participants.
 - ✓ Le scan de ce QR-code déclenche automatiquement la **validation d'une « tuile » sur Moodle** : la mention **« activité TEDS non réalisée »** changera en la mention **« activité TEDS validée »** après l'émargement à la fin de l'activité

Par sécurité, il est également possible que les animateurs ou les responsables de l'atelier enregistrent la participation en demandant le n°étudiant et l'adresse mail universitaire afin de valider la participation.

Validation du parcours Moodle

Si ce parcours est validé à la fin des 3 années de licence, l'UJM en centrale attribuera **2 crédits à chaque étudiant entré en L1** : il s'agit de 2 crédits supplémentaires au diplôme et indépendants de la formation.

3. Les 2 UEOS (4 autres crédits restants)

En L2 aux semestres 3 et 4

Les 4 autres crédits restants seront «**remontés**» **de la formation** via la participation à 2 UEOS labellisées/ badgées TEDS qui sont **obligatoires** :

- **l'UEOS «Questions environnementales» (format conférences) au S3 de la L2** (2 crédits)
voir ci-contre : <https://fac-shs.univ-st-etienne.fr/fr/formation/teds.html>
- **l'UEOS «Activité physique et santé» au S4 de la L2** (2 crédits)
voir ci-contre : <https://fac-shs.univ-st-etienne.fr/fr/formation/ueos/ue-activites-physiques-et-sante.html>

La présence à ces 2 UEOS **obligatoires** permet de valider les **4 crédits formation**.

3. L'UEOS « Questions environnementales » Licences 2 uniquement

En Licence 2 au semestre 3 :
de septembre à décembre 2025

L'étudiant.e en Licence 2 SHS peut suivre 12 conférences parmi les 24 proposées par l'Université Jean MONNET sur les sites de Tréfilerie et Carnot.

Les conférences auront lieu :

- les lundis de **18h à 19h30** sur Tréfilerie (Amphi J01) à partir du **lundi 15 septembre jusqu'au lundi 8 décembre 2025 (programme à venir)**.
- et les jeudis de **18h15 à 19h30** sur Manufacture/Carnot (Amphi J021 Télécom Saint-Etienne) à partir du **jeudi 18 septembre jusqu'au jeudi 11 décembre 2025 (programme à venir)**.

Chaque conférence est suivie d'un débat, puis d'un Quiz à faire sur Moodle. Les étudiants doivent suivre la conférence et participer au quizz.

Dans le cadre de l'UEOS, l'étudiant.e en **Licence 2 SHS** est noté sur l'**assiduité**. Pour cela, l'étudiant.e en **Licence 2 SHS** doit **suivre en présentiel au minimum 6 conférences** parmi les 24 proposées (**pas de rattrapage**).

BILAN 1/2

Durant l'année de la L1, il s'agit de :

- lire les rubriques, faire le sondage sur les pratiques et visionner les vidéos (1h de temps environ) ;
- réaliser le test de positionnement sur les 4 thématiques ;
- participer à une activité (en L1, L2 ou L3).

Ces 3 éléments sont obligatoires.

La **date butoir** pour réaliser les 2 premiers éléments est la fin de la L1 et **le 3^e élément** peut être réalisé en L1, en L2 ou en L3.

Une **jauge de progression s'affiche** avec un score de réalisation des activités : 25 %, 50 %, 75 % et 100 %. Le score maximal de 100 % ne s'affiche que lorsque le parcours est complètement terminé, soit à la fin de la L3 après que toutes les activités, y compris les 3 tests ont été réalisés.

BILAN 2/2

- Il n'y a **pas de note attribuée** pour la réalisation du parcours *Moodle* TEDS car la certification est indépendante de la formation.
- En revanche, **les 2 UEOS comprises dans la formation en L2 aux S3 et S4** donnent lieu à une évaluation notée. Comme toute UE, les UEOS comptent dans la validation du semestre et de l'année.
- Ainsi, il faut réaliser **toutes les activités** du parcours *Moodle* TEDS et **participer aux 2 UEOS** pour obtenir la certification en fin de L3.
- La certification TEDS **n'a aucun impact direct sur le diplôme**. Elle est obligatoire en licence mais elle ne conditionne pas l'obtention du diplôme de licence.
- Néanmoins, l'entrée en formation dans de nombreux masters est désormais conditionnée à l'obtention de cette certification TEDS.

Ressources et compléments d'information dans l'article en ligne sur le site de l'établissement : <https://www.univ-st-etienne.fr/fr/tous-les-faits-marquants/annee-2024-2025/zoom-sur-2024-2025/certification-teds.html>

BONNE RÉUSSITE DE VOTRE CERTIFICATION TEDS !

N'hésitez pas à faire remonter vos questions à **Stéphane DI BIASIO** stephane.di.biasio@univ-st-etienne.fr
Responsable Administratif et Financier de l'UFR SHS